

olmeta di capicorsu



JANVIER 2015

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Les contraintes qui pèsent sur les épaules du maire sont généralement bien comprises par la population. Il faut aller vers les gens, les aider à résoudre leurs difficultés. Ce qui importe ce n'est pas le problème qui se pose c'est la solution que l'on cherche et que l'on doit absolument trouver. On s'accroche de toute son âme pour que survive la commune, pour qu'une « communauté » perdure malgré les obstacles, les aléas, les services publics qui désertent...

2014 a vu l'installation de deux éleveurs sur la commune, bovin et caprin : à nouveau des bergers dans nos montagnes. Peut-être un retour aux valeurs ancestrales.....

Une année se termine, une autre la remplace : voici une bonne occasion de formuler des vœux les plus chaleureux pour une année exceptionnelle : santé, bonheur et prospérité pour tous !

***Bon di, Bon annu, Bon capu d'annu,
Bonu quist'annu, Megliu un altr'annu.
Pace è Salute à ognuna è ognunu.***

ELECTIONS DIVERSES

23 mars : ELECTIONS MUNICIPALES

Une nouvelle équipe pour un nouveau mandat qui conduira la destinée de notre commune jusqu'en 2020. Le résultat obtenu démontre que vous avez reconnu le travail accompli par l'équipe sortante et nous conforte dans notre volonté de poursuivre l'action engagée depuis plusieurs années au service de la population. Nous vous en remercions et nous saurons être dignes de votre confiance.

Je voudrais aussi mettre à l'honneur celles et ceux, qui après un ou plusieurs mandats, ont souhaité pour diverses raisons ne pas être candidats. Tous ont consacré du temps à notre village parfois au détriment de leur vie familiale. Pour cela et pour les compétences qu'ils ont mises au service de notre collectivité, je leur exprime toute ma gratitude et ma reconnaissance.

RAPPEL des résultats

Inscrits : 176 - Votants : 158 - Blancs : 1 - Exprimés : 157 - Abstentions : 18

Elus :

118	Françoise DRAGONI	117	Sébastien IOZIA-VECCHIOLI
116	Dominique PIAZZA	115	Mireille BONCOMPAGNI
114	Hélène FRATICELLI	114	Ange CARABALLO
111	Alexandre FRANCESCHI	111	Jules VECCHIOLI
109	Ange CANOSI	109	Marie-José CORVI
107	Sophie MARTINI		

57 Christophe AMADEI

53 Christian NOVELLA

16 avril : COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CAP CORSE :

Pierre CHAUBON a été reconduit à la tête de la communauté de communes. Lors de la récente assemblée générale de la communauté du Cap Corse, les 35 conseillers des 18 communes du Cap Corse ont renouvelé leur confiance au Conseiller territorial et maire de Nonza.

25 avril : SIEEP :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC
Louis SEMIDEI a été réélu président

17 mai : ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-CORSE :

Pierre-Marie MANCINI, Maire de Costa, Conseiller Général du canton de Belgodère a été élu président.

La carte d'identité n'est plus requise pour les communes de moins de 1000 h.

Le décret du 19 mars 2014 a supprimé l'obligation pour les électeurs des communes de moins de 1 000 habitants de présenter un titre d'identité au bureau de vote.



Bastia I
Bastia II
Bastia III
Bastia IV
Golo-Morosaglia
Fiumorbo-Castello
Borgo
Biguglia-Nebbio
Casinca-Fiumalto
Corte
Ghisonaccia
Castagniccia
Calvi
L'Île-Rousse
Cap Corse

La future assemblée départementale comprendra 15 cantons et 30 élus : parité oblige
15 femmes feront leur entrée dans l'hémicycle.

Les 2 cantons du Cap, Capo Bianco et Sagro di Santa Giulia sont regroupés sous le nom de **Cap Corse** et 4 communes sont intégrées à ce nouveau canton : Patrimonio, Farinole, Santa Maria di Lota et San Martino di Lota

Les prochaines élections départementales se dérouleront les **22 et 29 mars 2015**

ELECTIONS SENATORIALES :

28 septembre 2014

Résultats 2^{ème} tour :

Inscrits 600 – Abstention 6 – Votants 594 – blancs 7 - nuls 5 - exprimés 582

Monsieur Joseph CASTELLI (DVG) ELU

343 voix soit 58,93 %

Madame Anne-Marie NATALI (DVD) : 164 voix - 28,18 %

Monsieur Jean-Félix ACQUAVIVA (REG) : 75 voix - 12,89 %



CAMPAGNE AMIANTE NATUREL 2014

USINE DE CANARI EN 1955



Une campagne de prélèvement d'air a été réalisée du 12 au 25 mars 2014 sur le territoire communal. Son but était de déterminer le niveau d'empoussièrement en fibres d'amiante d'origine environnemental auquel la population de la commune est susceptible d'être exposée.

Elle a pu avoir lieu grâce au concours de Jean et Robert Rapale, Noël et Françoise Dragoni, Mireille et Jeannot Boncompagni, qui ont accepté un appareil de mesure

pendant 15 jours à l'intérieur de leur domicile . Nous les en remercions.

2 autres capteurs étaient installés dans la mairie et sur le toit du bâtiment communal. L'ensemble du dispositif avait pour but de simuler l'appareil respiratoire humain.

La concentration moyenne en fibre d'amiante à l'intérieur des domiciles est de 0,36 F/l et de 0,28 F/l au niveau de la mairie

Les valeurs détaillées dans le tableau ci-dessous sont nettement inférieures à l'actuel seuil réglementaire de 5 F/l. au delà duquel le code de la Santé Publique prévoit la réalisation de travaux d'enlèvement ou de recouvrement des matériaux contenant de l'amiante qui ont été introduits dans l'habitat.

A toutes fins utiles une version à jour est consultable sur le site internet de l'ARS de Corse et une visualisation des zones d'affleurement de roches potentiellement amiantifères est possible sur le site internet du BRGM : <http://infoterre.brgm.fr>.

Commune d'OLMETA di CAPICORSU
Synthèse des mesures de la teneur de l'air en fibres d'amiante*
 12 au 25 mars 2014

Extérieur

Secteurs	Sites	Nombre de mesures	Détail des concentrations (fibres/Litre)			Moyenne (fibres/L)
Piezzo	Mairie - Toit terrasse	3	0,18	0,26	0,28	0,24

Intérieur

Domiciles

Secteurs	Domiciles	Nombre de mesures	Détail des concentrations (fibres/Litre)			Moyenne Domiciles (fibres/L)
Celle	M. RAPALE	3	0,15	0,18	0,18	0,17
Grillasca	Mme BONCOMPAGNI	3	0,18	0,18	0,18	0,18
Poggio	M. DRAGONI	1	1,00	0,29	0,92	0,74

ERP

Secteurs	Sites	Nombre de mesures	Détail des concentrations (fibres/Litre)			Moyenne ERP (fibres/L)
Piezzo	Mairie - accueil	1	0,29	0,28	-	0,28

*Dans des conditions de vie normale, hors périodes de travaux.

5^{ème} CONGRES DES MAIRES DE HAUTE-CORSE

samedi 13 décembre 2014



Cette année, le 5^{ème} Congrès des Maires de Haute-Corse s'est déroulé dans le cadre magnifique du Musée de Bastia.

Avant le début des conférences, le Maire de Bastia, Gilles Simeoni a tenu à présenter à l'ensemble de l'assistance la plus ancienne "Bandera", exposée au Musée depuis quelques jours

A l'ordre du jour : les maires face aux risques sanitaires :

- ✓ La lutte contre l'*Aedes albopictus*, moustique vecteur du Chikungunia, qui fait désormais l'objet d'un combat institutionnel dans le cadre d'un projet européen de surveillance et de contrôle des espèces de moustiques envahissantes dans le bassin méditerranéen.
- ✓ La **XYLELLA FASTIDIOSA**, bactérie tueuse de végétaux transmise par des insectes vecteurs comme "cicadelles" et "cercopes" a déjà fait des ravages sur la culture de l'olivier dans la région italienne des Pouilles.

Avec une très grande émotion, des élus italiens nous ont présenté des photos terrifiantes d'oliveraies transformées en champs de ruine, comme après un incendie. Sauf qu'il n'y a aucun espoir de voir renaître les arbres, définitivement desséchés, victimes de *Xylella fastidiosa*.



Cette maladie fortement épidémique, transmise par divers vecteurs, cause des dépérissements aux répercussions économiques de grande ampleur, 80 % des habitants de cette région vivent de l'agriculture.

Sans mesure de confinement et de surveillance, la Xylella pourrait entraîner des dégâts majeurs dans les cultures insulaires car outre l'olivier, elle peut s'attaquer à la vigne, aux chênes, à l'orme, aux agrumes, amandiers, pruniers, abricotiers ainsi qu'à la flore ornementale telle que les lauriers roses, acacias, arbousiers, etc....

L'introduction de cette bactérie pathogène est une lourde menace qui pèse aujourd'hui sur la Corse du fait de l'arrivée massive, sur l'île, de végétaux en provenance d'Italie et d'ailleurs. Il est aujourd'hui primordial de communiquer et d'informer toute la population sur le danger que représente pour l'économie locale, l'environnement et la santé publique, l'introduction de végétaux en Corse.

Il suffit qu'une plante contaminée pénètre dans une zone pour que la maladie se propage sur les principales productions agricoles de cette zone.

Et malheureusement il n'existe pas de traitement curatif ! d'où la nécessité de fédérer et mutualiser les moyens.



CREATION DU PARC MARIN DU CAP CORSE

En juillet, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, avait lancé le comité de pilotage réunissant un grand nombre d'élus, d'associations et des socioprofessionnels pour développer les échanges et les réflexions autour de la création du Parc Marin du Cap Corse.

Ce parc doit englober une vaste superficie autour du Cap Corse et des *Agriate*, de Sisco à Lozari. Son objectif est notamment de protéger le milieu marin et d'en assurer le développement durable. Le comité de pilotage affinera ce périmètre.

La protection de cet espace remarquable, véritable enclave pour la biodiversité, devenait une impérieuse obligation au regard d'un trafic maritime de plus en plus important avec les risques de pollution engendrés.

Le spectaculaire remorquage du "Costa Concordia" aura été un épisode incitatif dans l'accélération des procédures visant à la création du Parc Marin.

Point important, le Parc Marin sera directement géré à l'échelle du territoire, par le travail des élus locaux, des associations et des sociaux professionnels.

On n'a pas trouvé mieux, aujourd'hui, pour protéger la mer que de mettre toutes les parties prenantes d'accord, de les faire travailler ensemble, d'avoir un programme scientifique, des réglementations étudiées et des actions adaptées.

L'activité touristique peut s'y développer, organisée et réglementée et les pêcheurs ont tout à gagner des réserves du parc marin.

L'expérience a toujours été positive jusqu'à ce jour.

Le projet, proposé à l'issue de la concertation avec tous les acteurs, pourrait faire l'objet d'une enquête publique fin 2016 ou début 2017.

Un numéro unique pour votre sécurité !

Le Département, en partenariat avec le SDIS de la Haute-Corse, a mis en place un numéro vert pour les usagers de la route.

Celui-ci est accessible 24h/24 grâce à une réception gérée par le CODIS. Il permet de signaler toute détérioration du réseau routier aux fins d'optimiser la réactivité d'intervention et la coordination des intervenants, pompiers bien sûr mais également agents en charge de l'entretien des routes.

Ce numéro est garant d'une sécurité qui nous concerne tous

0 800 00 40 20



Un point de collecte est installé dans le hall du bâtiment communal.

5 grands sacs ont été récoltés cette année et déposés à la Croix Rouge qui se charge de les faire parvenir sur le continent.



L'association "Bouchons d'Amour" a été créée le 19 février 2001 par l'humoriste Jean-Marie BIGARD. Son but : récolter et recycler des

bouchons en plastique pour aider le financement de matériel pour handicapés. Les bouchons collectés dans la France entière sont vendus à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

Quel est le cheminement des vos déchets triés ?

Après avoir déposé le verre et les papiers dans les bornes et les bacs, la Communauté de Communes se charge de les faire collecter. Deux sociétés ont été chargées de cette prestation : Environnement service et Valeco recyclage.

Les matériaux triés sont ensuite acheminés par ces prestataires vers les centres de regroupement du SYVADEC

- Delta Recyclage à Biguglia pour les papiers
- TP 2B à Biguglia pour le verre

Le **SYVADEC** achemine ensuite les papiers et le verre vers les repreneurs :

- Le verre vers le verrier OI Glasspack (Béziers)
- Le papier vers Delta Recyclage puis vers le Papetier UPM Kymmene (Chapelle Darblay)

Les **textiles** doivent également faire l'objet d'un tri, réduisant ainsi la part de déchets destinés à l'enfouissement. Chaussures, linge de maison, vêtements, petite maroquinerie peuvent être déposés dans les bornes prévues à cet effet et mises en place par le SYVADEC – www.syvadec.fr)

Entre 2 % et 5 % des textiles sont mis au rebut car inutilisables. Les autres sont revendus dans des friperies ou à l'export, ou sont recyclés en chiffons ».



CHARTRE PAYSAGERE et ARCHITECTURALE pour le CAP CORSE

A l'initiative des 18 communes qui composent le Cap, la Communauté de Communes du Cap Corse a engagé la réalisation d'une charte architecturale et paysagère, accompagnée par une équipe de paysagistes, architectes, urbanistes et sociologues.

Lorsque l'on pense au cap corse aujourd'hui, on pense immédiatement « Beau paysage ».



Le paysage n'est pas quelque chose de figé, il évolue, se transforme en permanence. Hormis les facteurs naturels, les usages et modes de vie, ont façonné ce territoire jusqu'à aujourd'hui. Ils évoluent avec une tendance actuelle à l'accélération. Il est important d'identifier les causes de ces changements, de comprendre les conséquences à terme de ces évolutions.

Ceci permettra de ne pas subir des bouleversements dénaturant le paysage mais, au contraire, d'accompagner ces transformations, en toute conscience, et ainsi en être acteur.

Le choix retenu pour l'élaboration de la charte a été d'engager une démarche collective, partenariale et participative. En effet, les notions de qualité et d'intérêt du patrimoine, du paysage, reposent autant sur l'expertise des spécialistes



que sur le regard des acteurs du territoire, dont vous faites partie.

Une première étape de cette démarche a conduit à l'organisation de balades paysagères, qui se sont déroulées fin septembre. Associant citoyens et élus, elles ont permis de poser un regard collectif sur un certain nombre de thématiques, et d'identifier les grands enjeux pour le territoire en termes de paysage et de patrimoine.

Après cette première étape, la Communauté de Commune souhaite poursuivre cette démarche participative en associant le plus largement possible la société civile (associations, organisations socioprofessionnelles, citoyens...) à la formulation des enjeux qui constitueront l'ossature de la Charte.





10 DECEMBRE 2014
REUNION DE LA COMMUNAUTE
DES COMMUNES DU CAP CORSE

Ordre du jour :

- Charte paysagère
- Intervention du Préfet de Haute-Corse, du sous-Préfet, et du Directeur de la DDTM sur les questions relatives à l'Urbanisme : loi ALUR, PADDUC, rappel des échéances pour le Sivu chargé du PLUI
- Déjeuner sur place
- Projet culturel Cors'Odissea présenté par Marie Ferranti
- Entretien avec le Directeur de la Poste
- Point sur la coopération avec les intercommunalités voisines
- Programme Leader +
- Désignation délégué au CNAS
- Prochain conseil délocalisé à Sisco



20 juin 2014 :

Visite annuelle de Monsieur GANDOLFI-SCHEIT, député de Haute-Corse
Nous lui avons présenté un dossier pour la remise en état du lavoir communal construit en 1905.

Une participation d'un montant de 4000 € nous a été allouée au titre de la réserve parlementaire pour la réfection des bassins, le remplacement des vannes et l'étanchéité complète.



22 octobre 2014 :

Tournée cantonale de Monsieur Ange-Pierre VIVONI, conseiller général du canton de Sagro di Santa Ghjulia

LE BUDGET

Le budget primitif est un document prévisionnel et un acte important de la vie de la commune et de ses habitants. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent y figurer et elles doivent de plus s'y équilibrer.

Ces prévisions, inscrites au budget prévisionnel, peuvent cependant être modifiées ou complétées en cours d'exercice par des décisions modificatives.

Le budget se décompose en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Pourquoi deux sections ?

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante, et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

En dépenses : traitement des agents, achat de fournitures, les charges d'entretien, paiement des intérêts d'emprunt...

En recettes : les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'Etat comme la Dotation Globale de Fonctionnement, les subventions et participations provenant d'autres organismes.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Elle retrace les dépenses et les recettes qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant les travaux nouveaux, le remboursement des capitaux empruntés.

Parmi les recettes d'investissement, on trouve le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui a pour objet la compensation par l'Etat de la TVA acquittée sur les investissements de la commune, les subventions d'investissement, les emprunts.

En 2014, pour le budget général M14, la section fonctionnement totalise 345 212,03 € et la section investissement 317 131,67 € - pour le budget M49 eau et assainissement, 76 052,92 € en section de fonctionnement et 472 605,67 € en section d'investissement.

VALIDITE CNI

Depuis le 1^{er} janvier 2014 la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) passe de dix à quinze ans pour les personnes majeures.

Cet allongement de la durée de validité s'applique aux CNI délivrées depuis le début de l'année mais aussi à celles délivrées à des personnes majeures entre le 02 janvier 2004 et le 3 décembre 2013.

Dans ce dernier cas, la prolongation est automatique et ne nécessite aucune démarche.

Cette mesure ne concerne pas les mineurs dont la CNI n'est valable que 10 ans.

** Les usagers qui désirent voyager dans un pays hors de l'union européenne sont invités à consulter le site de conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères. Un document attestant de la prolongation de durée de validité de la carte d'identité est téléchargeable sur les sites ministériels « diplomatie.gouv.fr » ou « interieur.gouv.fr »

RECENSEMENT

Notre commune a réalisé une enquête de recensement en janvier - février 2014.

A Olmeta, la population totale officielle est de **146** habitants, population légale en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Elle se substitue aux populations légales 2011.

En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2010-2014, soit le 1^{er} janvier 2012. Ces populations sont donc millésimées 2012.

Le recensement permet par ailleurs d'établir des statistiques décrivant la population et les logements.

Les résultats détaillés relatifs à toutes les communes, sont disponibles sur le site internet de l'Insee : insee.fr

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2014

Le tableau suivant récapitule la nature et les montants des différentes impositions locales perçues par la commune en 2014.

- 32 519 € Taxe d'Habitation
- 10 218 € Taxe sur le Foncier Bâti
- 0 € Taxe sur le Foncier Non Bâti
- 811 € Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- 3 € Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- 3 154 € Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- - 13 281 € *Garantie individuelle de ressources (GIR) reversée à l'Etat*

TOTAL 33 424 €

Les taux communaux ont été reconduits à l'identique depuis 2007

TRAVAUX TERMINES



LAUZES Hameau de CELLE

Subventions : 90 % :
10 % : Réserve parlementaire du député M. Gandolfi-Scheit
80 % : Dot. Quinquennale CTC

Le poteau de téléphone a été supprimé et la ligne enfouie. M. Joseph Piazza a proposé de faire les branchements bénévolement. Nous le remercions.



ROUTE DU POGGIO :

Subventions : 90 % :
Mur de soutènement, création de caniveaux pour la récupération des eaux pluviales et extension de l'éclairage public.

50 % : ETAT – DETR
40 % : DEPARTEMENT

Les portes de la confrérie ont été magnifiquement restaurées gracieusement par François-José Martini. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EN COURS :

- Aménagements de l'extension cimetière. En attente de l'arrêté attributif du CG2B
- Reconstruction ruine – hameau de Piazza
- Pont de Celle – subvention demandée en novembre 2012 – courrier d'attribution reçu le 24 décembre 2014 : CTC : 75 % du montant h.t. des travaux.

RUINE E 287 – Hameau de Poggio :

- ✓ Monsieur Dominique MERLI a fait don à la commune de sa cave située au sous-sol côté Est.
- ✓ En 2010 un expert avait été mandaté dans une procédure d'état d'abandon manifeste. Mais la ruine devait être intégrée au patrimoine communal avec un but d'intérêt public et n'aurait pas pu être rétrocedé immédiatement : il fallait attendre 10 ans pour toute transaction.

Avec l'aide du GIRTEC, nous avons donc entamé une autre procédure : **biens vacants et sans maître**. La ruine pourra ainsi être cédée. Les terrains resteront propriété de la commune et une aire de stationnement y sera aménagée.

Par arrêté n° 126/14, faisant suite à la délibération en date du 18 octobre 2014, les biens sis à Olmeta di Capocorso, cadastrés E 287 lot 2 (01a20ca), E 290 (44ca), E 291 (06a90ca) et E 1170 - ex 172 - (20a59ca), sont considérés sans maître et incorporés dans le domaine privé communal.

Le présent arrêté a été publié aux hypothèques du département.

LE GIRTEC : qu'est ce que c'est ?

La mission du Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) est définie par l'art. 42 de la loi du 23 juin 2006 portant réforme des successions.

Le GIRTEC existe depuis octobre 2007 date de la signature de la convention entre l'Etat, la CTC, les associations de Maires de Haute Corse et Corse du Sud, la Chambre Régionale des Notaires de Corse et ce pour dix ans, renouvelable une fois.

Qui peut saisir le GIRTEC ? :

Le GIRTEC ne peut être saisi que :

- *Par les notaires dans le cadre de création de titres de propriété ou de règlements successoraux, lorsqu'ils sont saisis eux-mêmes par un des héritiers de la succession*
- *Par les responsables exécutifs des collectivités publiques (maires etc...) pour la maîtrise du foncier dans le cadre d'une opération publique, les procédures de biens vacants et sans maître, d'abandon manifeste etc.*

En quoi consiste le travail du GIRTEC ?

Par reconstitution, il faut entendre : rassembler tous les éléments qui vont permettre de décrire la vie de la parcelle (éléments graphiques, cadastre, hypothèques, actes anciens etc ...). Et donner au notaire ou à la Collectivité suffisamment d'éléments pour rédiger, in fine, un acte.

Le Girtec n'a pas pour but de créer des données nouvelles par rapport à celles qui existent déjà, mais de les rassembler, les organiser, les recouper pour une exploitation optimale.

Les outils :

Le GIRTEC a numérisé et géoréférencé les plans du cadastre napoléonien ce qui permet de superposer des plans de diverses natures et visualiser instantanément l'historique d'une parcelle (division physique ou changement de numéro cadastral).

Le GIRTEC a également numérisé et indexé les documents cadastraux (1848 à nos jours) et hypothécaires détenus par les deux archives départementales : soit près de 1 500 000 vues

En cas de nécessité le Girtec peut missionner des généalogistes ou des géomètres.

NAISSANCES

Au village :

- **Meriam BELALLAM**, née le 02 mai 2014. Fille de Sanae ZOUINE et Mohammed BELALLAM

Hors village :

- **Lia MASINI** née le 05 février 2014. Fille de Joëlle VERSINI et Hervé MASINI. Petite-fille de Paule et Claude MASINI. Arrière-petite-fille de Barberine DRAGONI
- **Noémie CLOSON** née le 02 avril 2014. Fille de Claire et Renaud CLOSON. Soeur de Rémi et Lucas. Petite-fille de Roselyne et Hubert EYSSAUTIER
- **Nolhan Patrick André BOUHNİK** né le 06 avril 2014. Fils de Marilyn CORVI et Grégory BOUHNİK. Petit-fils de Marie-José et Laurent CORVI.
- **Angelita MANICCIA** née le 30 mars 2009 à Manille (Philippines) est arrivée en Corse au foyer de Marie-Ange et Nicolas MANICCIA le 05 juillet 2014. Petite-fille de Lucette et Antoine AMADEI
- **Johanna Lucie CANOSI** née le 30 juillet 2014. Fille de Mariam et Stéphane CANOSI. Petite-fille de Chamis et Dominique CANOSI
- **Lysa Evelyne Sylvie DIGNE** née le 12 août 2014. Fille de Malvina BADOURIAN et Florian DIGNE. Petite-fille de Evelyne et Vincent BADOURIAN et arrière-petite-fille de Malvina et Jeannot PIAZZA
- **Amelia Marie Françoise PERETTI** née le 26 octobre 2014. Fille de Mathilde D'APOLITO et Fabien PERETTI. Petite-fille de Marie-Thérèse MASSARI et Joël D'APOLITO et de Françoise DRAGONI et Jean-Paul PERETTI. Arrière-petite-fille de Henriette PERETTI et de Noël DRAGONI

MARIAGES

- **Maria MARTINI et Nicolas SORBA** le 19 juillet 2014
- **Caroline MARTINI et Guillaume POTIER** le 04 octobre 2014

DECES

Au village :

- **Jean René FRANCESCHI** le 03 février 2014 à Olmeta. Inhumé le 04 dans le cimetière communal

Hors village :

- **Paul PIAZZA** le 10 mai à Marseille
- **Albert DONSIMONI** le 12 mai 2014 à Marseille



2

0

1

4



I zitelli è i più anziani

Comme chaque fin d'année les petits et les anciens ne sont pas oubliés.

Ainsi les enfants, jusqu'à 10 ans, reçoivent un chèque cadeau à utiliser au Géant de Furiani et une sélection de produits corses de qualité est offerte aux personnes les plus âgées, à partir de 80 ans et jusqu'à 99 ans actuellement.

Cette année c'est « A Casuccia », épicerie fine à Murato, qui a été choisie pour confectionner ces corbeilles.

Jules Vecchioli, 1^{er} adjoint, et Dominique Piazza, conseiller municipal, se sont chargés de la distribution à domicile apportant ainsi une touche chaleureuse et amicale.

